Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CHANGEMENTS DE MISSION ET RÉORGANISATION DES SERVICES

Création d'une société d'exploitation unique pour les hôpitaux de la Riviera et de la Providence

Le Conseil d'Etat a redéfini la mission des hôpitaux de la Riviera et de la Providence pour lesquels une société d'exploitation unique sera créée le 1er janvier 2004. Les services médicaux seront restructurés en conséquence ce qui permettra à terme de réaliser des économies d'exploitation, tout en maintenant la qualité des soins aux patients.

La création de la société unique d'exploitation des hôpitaux de la Riviera et de la Providence est le fruit d'une démarche participative entre le Département de la santé et de l'action sociale et les établissements concernés. Cette nouvelle société permettra une collaboration forte et plus efficace entre les deux hôpitaux afin de rationaliser leur offre en soins et d'en maintenir la qualité, ce qui répond à leur attente.

Les hôpitaux procéderont à une réorganisation des services qui permettra de regrouper la quasi totalité des disciplines qui sont actuellement dédoublées sur les différents sites. Ainsi à titre d'exemple, la maternité sera centralisée sur le site du Samaritain alors que la chirurgie orthopédique sera concentrée sur le site de la Providence. D'autres rationalisations seront réalisées au niveau des blocs opératoires, des permanences, de l'administration et de l'hôtellerie.

Les hôpitaux de la Riviera et de la Providence prendront à leur charge le coût des investissements découlant de l'adaptation des sites à leur nouvelle mission. La création de la nouvelle société permettra de réduire les charges d'exploitation d'environ 2 millions à terme (près d'un million en 2004).

Cette réorganisation permet également d'anticiper les prochaines modifications de la LAMal et de financer les hospitalisations à la Providence au travers de la Convention vaudoise d'hospitalisation (CVHo) dès 2004.

Le Conseil d'Etat signale qu'il a pris cette décision contre l'avis d'une minorité. Celle-ci estime que la redéfinition des missions ne permet pas d'optimiser l'éventualité de la création d'un hôpital unique de la Riviera englobant le site du Samaritain agrandi et celui de la Providence.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 21 novembre 2003

C.-L. Rochat, chef du Département de la santé et de l'action sociale, tél. : 021 / 316 50 06